



Assemblée générale

Distr. générale
10 septembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Enseignement de la démocratie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/268](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Enseignement de la démocratie », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de lui rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session dans l'un des rapports qu'il était tenu de lui présenter, de l'application de ladite résolution.

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement de la démocratie. Il fournit des informations sur les principaux travaux réalisés, dans les cadres et dispositifs existants, par le système des Nations Unies afin d'aider les États Membres et les parties prenantes concernées à promouvoir la démocratie par l'éducation. Il expose également le lien intrinsèque entre la démocratie et les droits humains et libertés fondamentales, en application également des résolutions [67/18](#), [69/268](#), [71/8](#), [73/134](#) et [75/199](#) de l'Assemblée.

Le rapport met en évidence les difficultés rencontrées, les leçons à retenir et les meilleures pratiques permettant d'exploiter le pouvoir de transformation de l'enseignement de la démocratie. À la fin du rapport, on trouvera des recommandations concrètes pour aider les États Membres à réaliser cet objectif pertinent.

* [A/79/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport fournit des informations concernant la mise en œuvre de la résolution 77/268 de l'Assemblée générale sur l'enseignement de la démocratie. La démocratie, les droits humains et l'état de droit sont des piliers essentiels du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans lequel figure, pour la première fois, un objectif lié à la paix, à la justice et à des institutions efficaces (objectif de développement durable n° 16). Le rapport se fonde sur celui du Secrétaire général intitulé « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action, et l'enseignement de la démocratie » (A/77/187) et rend compte des efforts déployés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'enseignement de la démocratie depuis 2022.

2. Dans le contexte mondial actuel, l'objectif 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), et en particulier la cible 4.7, est de plus en plus reconnu comme un catalyseur essentiel pour promouvoir des sociétés justes et pacifiques, soulignant ainsi le caractère interconnecté du Programme 2030.

3. Dans sa résolution 77/268, l'Assemblée affirme que la démocratie est une valeur universelle qui émane de la volonté librement exprimée des peuples de définir leur propre système politique, économique, social et culturel, et qui repose sur leur pleine participation à tous les aspects de leur existence, et note en même temps qu'il n'existe pas de modèle unique de démocratie.

4. L'enseignement de la démocratie s'inscrit donc dans le droit fil du type d'éducation énoncé dans la cible 4.7 et dans la Recommandation sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable élaborée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2023¹. Il s'agit d'une démarche porteuse de changements qui vise à mobiliser l'ensemble du secteur éducatif en vue de favoriser une vie démocratique aussi complète et diversifiée que possible. Conceptualisée par l'approche humaniste, l'éducation adopte des cadres tels que l'éducation à la citoyenneté mondiale, au développement durable, à l'état de droit et aux droits humains, qui sont essentiels pour soutenir la construction de sociétés pacifiques, justes, inclusives, équitables et durables.

5. L'éducation transformatrice « implique un enseignement et un apprentissage conçus collectivement, qui reconnaissent et valorisent la dignité et la diversité des apprenants dans les environnements éducatifs, qui éliminent tous les obstacles à leur apprentissage, les motivent et leur donnent les moyens de développer leur sens critique, de devenir des agents du changement et les protagonistes de leur propre avenir, permettant la prise de décisions et de mesures éclairées aux niveaux individuel, communautaire, local, national, régional et mondial² ».

6. L'enseignement de la démocratie est mis en œuvre dans les systèmes éducatifs nationaux du monde entier sous différents thèmes et sujets, notamment l'éducation civique, l'éducation aux droits humains, la paix et le dialogue interculturel, l'éducation aux médias et à l'information et l'éducation à la citoyenneté mondiale, comme souligné dans de précédents rapports. L'examen des progrès accomplis met en lumière les entités et acteurs du système des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour la démocratie ou la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, qui s'efforcent de renforcer le rôle global de l'éducation en faveur de la vie démocratique, ce qui consiste notamment à consolider l'ensemble du système, à doter les enseignants et d'autres éducateurs des outils nécessaires pour inculquer les

¹ Disponible à l'adresse suivante : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388394_fre.

² Recommandation sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable.

connaissances, les compétences et les attitudes indispensables à la démocratie, et à donner aux jeunes les moyens de mener une transformation sociale positive en faveur de la paix, de la justice, de l'égalité et de la durabilité.

II. Élaboration du contexte mondial

7. En 2023, la liberté a reculé dans le monde pour la dix-huitième année consécutive³. Partout dans le monde, la démocratie a continué à régresser, que ce soit en termes de représentation, de droits, d'état de droit, de participation ou de tout autre indicateur de performance démocratique⁴. Bien qu'en 2023, 2 pays soient venus s'ajouter à la liste des démocraties, portant ainsi le nombre total à 74, la moyenne mondiale de l'indice de démocratie a baissé, passant de 5,29 en 2022 à 5,23. Il s'agit du niveau le plus bas indiqué par le service de recherche de la revue *The Economist* depuis qu'il a commencé à publier cet indice en 2006. Si 45,4 % de la population mondiale vit dans des pays « plus ou moins démocratiques », seul 7,8 % réside dans des « démocraties à part entière ». Plus d'un tiers (39,4 %) vit sous un régime autoritaire⁵.

8. L'année 2024 est une année électorale, au cours de laquelle la moitié de la population mondiale exercera son droit de vote démocratique. Pierre angulaire des transitions démocratiques, les élections nécessitent des espaces civiques dynamiques, des informations accessibles et de qualité, la liberté de la presse et d'autres organismes et dispositifs de contre-pouvoir. Cependant, les discours de haine, la désinformation et la mésinformation exacerbées par les technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle (IA), sont en hausse, et la liberté de la presse est menacée partout dans le monde. Selon l'Observatoire UNESCO des journalistes assassinés, 41 journalistes avaient été tués au 13 août 2024⁶. Selon le Classement mondial de la liberté de la presse 2024 de Reporters sans frontières, la liberté de la presse est menacée car elle enregistre une baisse moyenne mondiale de 7,6 points⁷.

9. En outre, le paysage démocratique mondial est aggravé par le recul des efforts consentis en vue de réaliser le Programme 2030, la montée des inégalités, le populisme et les conflits armés. Quelle que soit la manière dont il est mesuré, le climat de paix s'est encore détérioré en 2024, tandis que les conditions préalables aux conflits ont augmenté⁸. En 2023, le nombre de victimes civiles dans les conflits armés a augmenté de 72 %, soit la plus forte hausse depuis 2015 (voir S/2024/385). Le *Rapport 2024 sur les objectifs de développement durable* révèle que sur les 135 cibles pour lesquelles des données sont disponibles, 17 % affichent des progrès suffisants, près de la moitié enregistrent des progrès minimes ou modérés, et plus d'un tiers sont au point mort ou ont régressé. Bien que la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian ait diminué au niveau mondial, l'écart de revenu se creuse entre la moitié des 75 pays les plus vulnérables et les pays les plus riches⁹. Malgré la réduction de l'écart salarial femmes-hommes, les femmes et les filles continuent d'effectuer plus de 12,5 milliards d'heures de travail non rémunéré

³ Freedom House, « Freedom in the World 2024: the mounting damage of flawed elections and armed conflict », février 2024.

⁴ Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, *The Global State of Democracy 2023 : The New Checks and Balances* (Stockholm, 2023).

⁵ Economist Intelligence Unit, *Democracy Index 2023: Age of Conflict* (2024).

⁶ Voir www.unesco.org/en/safety-journalists/observatory.

⁷ Voir <https://rsf.org/en/2024-world-press-freedom-index-journalism-under-political-pressure>.

⁸ Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2024: Measuring Peace in a Complex World* (Sydney, 2024). Disponible à l'adresse suivante : <http://visionofhumanity.org/resources>.

⁹ *Rapport sur les objectifs de développement durable 2024* (publication des Nations Unies, 2024).

chaque jour¹⁰. L'inégalité transcende les revenus. De nombreuses personnes dans le monde, en particulier celles qui se trouvent dans des situations vulnérables, comme les réfugiés, continuent d'être privées de dignité, de chances et de droits humains, de libertés et de droits fondamentaux en raison de leur genre, de leur sexe, de la couleur de leur peau, de leur race, de leur religion et d'autres marqueurs de différenciation construits par la société ou de vulnérabilités induites par l'environnement, l'économie et la politique.

10. L'éducation n'est pas seulement un droit humain, c'est aussi un facteur d'égalité sociale qui peut favoriser la mise en place de conditions propices à la démocratie. Toutefois, l'éducation fait actuellement face à une crise de l'équité, de la qualité et de la pertinence qui a été exacerbée par les effets à long terme de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Bien que les pays aient fait des progrès considérables pour réaliser le droit à l'éducation pour tous les apprenants, le Tableau de bord 2024 de l'objectif 4¹¹ montre des progrès insuffisants par rapport aux points de référence nationaux de ce même objectif. Les pays sont sur la bonne voie pour réaliser deux indicateurs, mais sont en retard pour six autres (dont deux sont en recul). Selon l'UNESCO, quelque 250 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés dans le monde¹². On estime que 70 % des enfants de 10 ans dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire sont incapables de lire et de comprendre un texte écrit simple¹³. Près de 765 millions d'adultes sont encore analphabètes, dont près de deux tiers sont des femmes¹⁴, tandis que plus de 44 millions d'enseignants doivent être recrutés dans le monde pour assurer l'enseignement primaire et secondaire pour tous d'ici à 2030¹⁵.

11. Il est urgent de changer de cap. Comme l'ont réaffirmé les États Membres à l'occasion du Sommet sur la transformation de l'éducation, tenu en 2022¹⁶, des systèmes éducatifs transformés peuvent en effet apporter une solution au recul démocratique, en particulier lorsqu'ils sont associés à des mesures soutenues visant à résoudre les problèmes liés à la justice sociale afin de promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales pour tous.

12. L'éducation peut permettre de traiter les inégalités dès lors qu'un apprentissage équitable et de qualité est un droit humain accordé à tous, sans discrimination, tout au long de la vie. L'éducation peut également renforcer les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs de la démocratie. Par exemple, en plus de fournir un espace propice à l'apprentissage des droits, des devoirs et des responsabilités, l'éducation peut également doter tous les apprenants d'une pensée critique et de compétences concernant les médias et l'information en vue de lutter contre les discours de haine, la désinformation, les stéréotypes et les préjugés, les distorsions et les dénis de l'histoire, ainsi que les théories du complot, entre autres. Elle peut renforcer leurs compétences sociales et émotionnelles non seulement pour reconnaître et gérer les émotions, développer la bienveillance et l'intérêt pour autrui, établir des relations positives, prendre des décisions responsables et résoudre les conflits par le dialogue, mais aussi pour étendre l'empathie, la compassion et la solidarité à l'égard des personnes et de la planète. Enfin, l'éducation peut renforcer

¹⁰ Nations Unies, « En finir avec les inégalités », février 2020.

¹¹ Voir www.unesco.org/en/sdg4scorecard-dashboard.

¹² UNESCO, *Global Education Monitoring Report 2023: Technology in Education – A Tool on Whose Terms?* (Paris, 2023).

¹³ Banque mondiale et al., *The State of Global Learning Poverty: 2022 Update* (2022).

¹⁴ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation de 2023*.

¹⁵ UNESCO et Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour Éducation 2030, *Global Report on Teachers: Addressing Teacher Shortages and Transforming the Profession* (Paris, UNESCO, 2024).

¹⁶ Voir www.un.org/fr/transforming-education-summit.

les capacités de tous les apprenants à demander des comptes aux détenteurs du pouvoir et aux institutions et à s'attaquer à toutes les atteintes à la démocratie en vue de réaliser un monde juste, libre, pacifique et durable.

13. On peut inverser la tendance au recul de la démocratie dans le monde. Partout dans le monde, des personnes, des collectivités et la société civile dans son ensemble s'emploient à affirmer la diversité, sauvegarder les droits et les libertés civiles, créer des coalitions de solidarité à l'intérieur et au-delà des frontières et, surtout, réimaginer l'éducation afin d'exploiter sa capacité de transformation pour une évolution sociétale plus large vers la démocratie, la liberté, la justice et la paix. Elles représentent des sources d'espoir et d'inspiration et sont la flamme qu'il faut ranimer, alimenter et étendre à ceux dont la dignité est bafouée à travers le monde.

ODD 4-Éducation 2030 : coordination mondiale de l'éducation

L'UNESCO a continué de jouer le rôle de coordination qui lui a été confié dans le cadre du Mécanisme mondial de coopération dans le domaine de l'éducation, qui est un écosystème favorable composé de l'ensemble des acteurs mondiaux de l'éducation et des populations concernées ayant accepté de travailler en coopération à la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030. Composé de 28 représentants de régions géographiques et d'organisations, le Comité directeur de haut niveau ODD 4-Éducation 2030 est l'organe suprême du Mécanisme. Il fournit des orientations stratégiques, examine les progrès accomplis et formule des recommandations sur les mesures à prendre pour que les pays puissent atteindre l'objectif 4. Afin de souligner le caractère central de l'éducation en tant que moteur de progrès dans l'ensemble des objectifs et en tant que catalyseur pour faire progresser la paix, les droits humains et le développement durable, le Comité a publié des messages clés en faveur du Pacte pour l'avenir^a et présenté des contributions au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, qui était consacré au thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes^b ». En outre, le 17 juin 2024, il a organisé une manifestation intitulée « Accélérer les actions en faveur de l'ODD 4 : bilan du Sommet sur la transformation de l'éducation^c », qui a permis aux dirigeants mondiaux d'adopter une série de décisions^d ouvrant la voie à l'accélération et au suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 4 ; de transformer le financement de l'éducation ; et de faire progresser la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'éducation. Les débats se sont concentrés sur le renforcement des activités en cours relatives au financement de l'éducation, notamment l'élaboration d'un récit commun pour plaider en faveur de l'investissement dans l'éducation et des stratégies visant à accroître la mobilisation des ressources nationales et de nouveaux modes de financement. Par ailleurs, l'UNESCO a lancé le Tableau de bord des engagements et mesures pris par les pays pour transformer l'éducation (www.unesco.org/sdg4education2030/en/knowledge-hub/dashboard), qui présente les engagements pris par les pays lors du Sommet sur la transformation de l'éducation et les mesures visant à transformer l'éducation et à investir dans l'éducation, recueillis dans le cadre d'une enquête mondiale menée auprès des États Membres. Le rapport d'enquête^e, les recommandations de la réunion de bilan^f et les consultations régionales demandées par le Comité permettront d'étayer les débats lors de la Réunion mondiale sur l'éducation 2024, qui se tiendra à Fortaleza (Brésil)

les 31 octobre et 1^{er} novembre 2024, à l'initiative de l'UNESCO et sous l'égide du Gouvernement brésilien, immédiatement après la réunion des ministres de l'éducation du Groupe des 20. La réunion rassemblera la communauté internationale de l'éducation afin de convenir de stratégies de transformation et d'accélération pour le reste du Programme 2030 et renforcer l'engagement et la coopération au niveau multilatéral et intersectoriel pour transformer l'éducation à la lumière du Pacte pour l'avenir.

^a Disponible à l'adresse suivante : www.unesco.org/sdg4education2030/fr/knowledge-hub/sdg4-high-level-steering-committees-key-messages-pact-future?hub=25.

^b Disponible à l'adresse suivante : <https://hlpf.un.org/inputs/sdg4-education-2030-high-level-steering-committee-0>.

^c Voir www.unesco.org/sdg4education2030/fr/articles/les-leaders-de-leducation-se-reunissent-lunesco-pour-faire-le-bilan-des-actions-transformatrices.

^d Disponible à l'adresse suivante : https://articles.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2024/06/HLSC%20Decisions%202024%20%28draft%29%20rev2_0.pdf.

^e Disponible à l'adresse suivante : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390204_fre. [https://articles.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2024/06/HLSC Decisions 2024 %28draft%29 rev2_0.pdf](https://articles.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2024/06/HLSC%20Decisions%202024%20%28draft%29%20rev2_0.pdf)

^f Disponible à l'adresse suivante : www.unesco.org/sdg4education2030/sites/default/files/medias/fichiers/2024/06/G1%20session%20-%20Recommandations%20v.28%20June_1.pdf.

III. Progrès accomplis aux niveaux national et régional

14. Le système des Nations Unies s'emploie à mettre l'éducation au service de la démocratie dans toutes les régions du monde. Ses travaux se fondent sur des instruments et des cadres normatifs internationaux, régionaux et nationaux, notamment le Programme 2030, en particulier la cible 4.7 et l'objectif 16, les engagements pris lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, la Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025. Dans ces cadres internationaux, régionaux et nationaux, l'enseignement de la démocratie est mis en œuvre partout dans le monde, sous des formes diverses et propres au contexte, à l'instar de la démocratie elle-même.

15. L'examen de l'état d'avancement des travaux montre que des progrès majeurs ont été réalisés. De nombreux États Membres ont intégré l'objectif 4.7 en général, et l'enseignement de la démocratie en particulier, dans leurs politiques éducatives. Afin d'aider les pays à passer de l'intégration à la généralisation, les entités du système des Nations Unies déploient des efforts dans les domaines suivants : a) renforcement des systèmes pour favoriser la démocratie ; b) soutien aux enseignants et à d'autres acteurs de l'éducation ; c) autonomisation des jeunes pour mener une transformation sociale positive ; d) ressources et sensibilisation.

A. Renforcement des systèmes pour favoriser la démocratie

16. Le système des Nations Unies s'emploie activement à aider les États Membres à renforcer leurs systèmes éducatifs afin de contribuer à la démocratie. Il s'agit notamment de veiller à ce que les États Membres élaborent des mesures stratégiques

solides pour intégrer et, dans certains cas, généraliser les engagements pris au titre de la cible 4.7 dans les programmes d'études et d'autres aspects de l'éducation formelle, non formelle et informelle :

a) L'UNESCO a révisé la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable. La Recommandation de 2023 sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable a été adoptée à l'unanimité par 194 États membres de l'UNESCO à sa quarante-deuxième Conférence générale, tenue en novembre 2023. Cet instrument normatif tourné vers l'avenir met en évidence les possibilités offertes par l'éducation pour réaliser les droits humains, le développement durable et une paix durable, notamment la démocratie. L'UNESCO a organisé des consultations régionales en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de contribuer à l'élaboration des lignes directrices de mise en œuvre destinées à aider les États Membres à appliquer pleinement la Recommandation ;

b) L'UNESCO a réuni une cinquantaine de représentants des ministères de l'éducation et de la société civile des États d'Asie du Sud membres de l'UNESCO à l'occasion du lancement du guide à l'usage des décideurs sur la lutte contre les discours de haine par l'éducation et de la commémoration de la Journée internationale de la lutte contre le discours de haine. Dans le cadre d'ateliers consultatifs, les participants ont élaboré des plans d'action nationaux visant à lutter contre les discours de haine par l'éducation et la connaissance des médias et de l'information, tout en préservant les droits humains et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression. Cela fait écho aux travaux réalisés par l'UNESCO en Europe et dans d'autres parties du monde en vue de renforcer les capacités des organismes et des parties prenantes des États Membres à lutter contre l'antisémitisme et à enseigner les passés violents ;

c) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) soutient l'élaboration de stratégies de lutte contre la criminalité organisée dans plus de 15 pays, par exemple, le projet d'éducation à l'état de droit, qui a permis de former 15 formateurs juridiques et judiciaires à la lutte contre la corruption, à l'intégrité et à l'éthique au Mozambique ;

d) En partenariat avec la Direction régionale de l'éducation de Huancavelica (Pérou), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a élaboré une directive sur la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la participation des élèves dans l'éducation de base et formé 200 fonctionnaires à la manière de travailler avec les adolescents et permis à un premier groupe de 1 800 adolescents de faire entendre leur voix auprès des autorités du système éducatif ;

e) L'UNESCO collabore avec le Ministère de l'information et de l'éducation civique de la Sierra Leone en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique d'éducation civique. Basée sur des consultations approfondies avec les parties prenantes concernées, la stratégie vise à mobiliser les populations locales de la Sierra Leone en faveur de la démocratie, de la réconciliation, d'une paix pérenne et du développement durable ;

f) L'UNESCO soutient également les travaux réalisés en Afrique australe en vue de mettre en place des écoles et des systèmes d'administration de l'éducation efficaces dans des pays tels que le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. Ce résultat a été obtenu grâce à des structures d'encadrement des élèves telles que les conseils d'élèves, qui reproduisent la démocratie participative dans le système scolaire. Par exemple, en Namibie, conformément à la Constitution, des conseils représentatifs des apprenants ont été créés dans les écoles afin de représenter les

apprenants et veiller à ce que toutes les dimensions de l'apprentissage tiennent compte de leurs besoins.

B. Soutien aux enseignants et à d'autres acteurs de l'éducation

17. Les enseignants sont au cœur de toute éducation transformatrice, y compris pour la démocratie, car ils transmettent un enseignement qui vise à contribuer à la réalisation de sociétés justes, démocratiques et pacifiques. Afin de jouer ce rôle important, les enseignants et d'autres éducateurs doivent être valorisés et bénéficier de toutes les ressources, outils et capacités nécessaires pour enseigner la démocratie. Le système des Nations Unies soutient ces efforts en proposant des activités de renforcement des capacités et en élaborant des documents d'orientation :

Activités de formation des enseignants

a) L'ONUDC a organisé une série d'ateliers régionaux et nationaux sur l'intégrité, l'éthique, l'état de droit et l'éducation à la lutte contre la corruption, réunissant et renforçant les capacités des universitaires et des acteurs de l'éducation en Bolivie (État plurinational de), en République démocratique du Congo, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Malawi, au Mozambique et au Sénégal. Ces ateliers ont fourni aux acteurs de l'éducation les outils nécessaires pour intégrer l'enseignement de la démocratie dans le programme scolaire et d'autres composantes de leurs systèmes éducatifs respectifs ;

b) Par l'intermédiaire de son Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (institut de catégorie 1), l'UNESCO a activement favorisé une pédagogie transformative pour la paix, le renforcement de la résilience, la prévention de l'extrémisme violent et l'apprentissage de la vie en commun. Cette approche pédagogique novatrice est mise en œuvre avec succès dans 28 pays africains, touchant ainsi plus de 10 000 enseignants. L'objectif principal du programme est de doter les bureaux des ministères de l'éducation, les instituts de formation des enseignants et les universités de la capacité de dispenser une éducation à la consolidation de la paix de qualité, inclusive et pertinente, tant au niveau de l'enseignement supérieur qu'au niveau scolaire ;

c) Grâce à la plateforme des enseignants du Myanmar, où plus de 4 000 enseignants et éducateurs se sont inscrits pour suivre des cours sur la promotion de la citoyenneté active, l'éducation pour la paix et le développement durable, le handicap et l'éducation inclusive, le soutien psychosocial dans l'éducation et l'éducation complète à la sexualité, l'UNESCO a doté les enseignants des connaissances et des compétences nécessaires pour créer des environnements d'apprentissage plus inclusifs, plus favorables et plus attrayants, ce qui profite directement à des milliers d'élèves ;

d) Avec le soutien de l'UNESCO et d'autres partenaires, des pays d'Afrique australe tels que l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe ont introduit des valeurs et des principes démocratiques grâce à des innovations dans les programmes d'enseignement de différentes matières. Des notions clés tels que l'enseignement de la pensée critique et l'éducation aux médias et à l'information ont transformé les espaces d'enseignement et permis aux apprenants de comprendre leur rôle en tant que citoyens. La plupart des pays ont également introduit l'enseignement de la citoyenneté mondiale en tant que thème transversal. On constate dans certains pays que les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en classe favorisent les comportements et les valeurs démocratiques ;

Ressources pour les enseignants et d'autres éducateurs

e) Dans le cadre de leur partenariat visant à promouvoir l'état de droit par l'éducation, l'ONUDC et l'UNESCO ont élaboré des manuels à l'usage des enseignants du primaire et du secondaire et d'autres éducateurs pour enseigner la démocratie, l'intégrité, la justice et l'état de droit : *Permettre aux élèves d'œuvrer pour des sociétés justes: manuel pour le personnel enseignant du primaire* (2019) et *Empowering Students for Just Societies: A Handbook to Teach Integrity in Secondary Schools* (2024). Sur la base de ces outils, ils ont mené des activités de renforcement des capacités à l'intention des enseignants et d'autres éducateurs ;

f) L'ONUDC a également mis au point des plateformes telles que le portail SHERLOC de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (<https://sherloc.unodc.org/cld/fr/st/home.html>), la base de données Éducation pour les universités SHERLOC¹⁷, qui compte plus de 30 000 utilisateurs, et la série de modules universitaires Education for Justice¹⁸, qui contient plus de 5 000 pages de matériel pédagogique évalué par les pairs et qui a été élaborée conjointement par des universitaires pour des universitaires afin de soutenir les éducateurs de l'enseignement supérieur dans leurs efforts de transmission des connaissances sur l'état de droit et les questions liées à la démocratie. Il en va de même pour la plateforme utilisant l'intelligence artificielle Framerspace (www.framerspace.com) de l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (institut de catégorie 1 de l'UNESCO), qui compte plus de 580 000 inscriptions et 400 000 utilisateurs, et le Centre d'informations sur l'éducation à la citoyenneté mondiale¹⁹, dirigé par le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (centre de catégorie 2 de l'UNESCO), où les enseignants et les acteurs de l'éducation peuvent suivre des cours, lire des articles et échanger des données d'expérience sur des questions telles que l'apprentissage social et émotionnel, l'éducation aux médias et à l'information, la paix et le développement durable, la criminologie, le droit, les sciences politiques, les relations internationales, les affaires, la sociologie, la bonne gouvernance, l'intégrité et l'éthique, ainsi que la diversité et le pluralisme.

C. Autonomisation des jeunes pour mener une transformation sociale positive

18. Il y a plus de 1,2 milliard de jeunes âgés de 16 à 24 ans dans le monde. Les jeunes sont plus que l'avenir ; ils sont le présent. Ils devraient être au premier rang de la lutte pour la démocratie, la justice, la paix et le développement durable parce qu'ils incarnent l'espoir de solutions meilleures, novatrices et plus efficaces aux problèmes rencontrés à travers le monde, et qu'ils sont les plus touchés par les reculs démocratiques et tous les obstacles à la paix et atteintes aux droits humains. Cependant, pour que les jeunes puissent mener des efforts en faveur de sociétés justes, inclusives, démocratiques et durables, il faut leur donner les possibilités et les ressources nécessaires pour mener efficacement cette mobilisation.

19. À cette fin, le système des Nations Unies soutient les jeunes du monde entier au moyen de diverses activités :

a) À l'issue de consultations approfondies, la cinquième phase, comme la quatrième, du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, coordonné par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

¹⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://sherloc.unodc.org/cld/fr/education/tertiary/index.html>.

¹⁸ Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/e4j/fr/tertiary/index.html.

¹⁹ Disponible à l'adresse suivante : www.gcedclearinghouse.org/front?language=fr.

l'homme, continuera de se concentrer sur la jeunesse en même temps qu'elle sera étendue aux enfants et à d'autres parties prenantes. Il s'agit d'une affirmation et d'un fondement solides pour continuer à mobiliser l'enseignement mondial des droits humains afin de poursuivre les efforts visant à doter les jeunes des outils nécessaires pour faire progresser les droits humains, la démocratie, la paix et le développement durable ;

b) Le HCDH et le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe ont renforcé les capacités de 40 jeunes participants de 32 pays, dont 6 jeunes éducateurs aux droits humains des Fidji, du Lesotho, du Soudan, du Togo, de la République-Unie de Tanzanie et de l'État de Palestine, dans le cadre de l'édition 2023 du cours de formation des formateurs à l'enseignement des droits humains avec les jeunes ;

c) Le HCDH s'est également associé au Mouvement scout mondial pour intégrer les droits humains et l'enseignement des droits humains dans le scoutisme, par la tenue d'ateliers et d'autres activités sur l'enseignement des droits humains lors des grandes manifestations scouts organisées à travers le monde en 2023 ;

d) La Ressource mondiale pour l'éducation et l'autonomisation des jeunes en matière de lutte anticorruption de l'ONUSD a permis aux jeunes de prévenir la corruption grâce à un enseignement interdisciplinaire et contextualisé sur la lutte contre la corruption, l'éthique et l'intégrité au moyen d'un programme scolaire en ligne et d'un hackathon, entre autres. Au total, 600 employés d'entreprises et plus de 22 000 étudiants ont bénéficié de modules universitaires et assisté à 79 conférences données par des spécialistes dans des pays tels que le Brésil, le Kazakhstan, le Kenya, le Mexique, le Pakistan et le Qatar. En outre, le projet d'enseignement de l'état de droit de l'ONUSD a débouché sur un cours universitaire de maîtrise en droit, sécurité et citoyenneté au Mozambique qui utilise ces modules ;

e) L'UNICEF et le Ministère de l'éducation de l'État plurinational de Bolivie ont créé des administrations étudiantes composées d'au moins cinq représentants élus qui ont pour mission de défendre et de promouvoir les droits des étudiants dans les décisions qui les concernent au sein des différents forums du système éducatif, ainsi qu'au niveau local et municipal ;

f) Au Tchad, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, l'UNICEF a soutenu la création d'un « village de la démocratie » afin de promouvoir la démocratie et la participation civique parmi les jeunes. Ce village est un espace d'information, d'échange, d'éducation civique pour les jeunes, de mixité et de dialogue. C'est un lieu où les jeunes filles et les jeunes garçons peuvent s'exprimer et participer librement sur la base du respect, de la tolérance et de l'inclusion. Grâce à la formation dispensée par l'UNICEF, les jeunes ont développé leurs compétences en matière d'encadrement, de communication et de production de contenu multimédia, ce qui leur permet de mieux représenter et promouvoir leurs intérêts ;

g) Par l'intermédiaire de son Institut Mahatma Gandhi et en partenariat avec Civic Watch au Cameroun, l'UNESCO a formé 40 jeunes formateurs à l'éducation aux médias²⁰ et à l'apprentissage social et émotionnel pour les jeunes qui luttent pour la paix²¹. Les jeunes formateurs formeront à leur tour des jeunes issus de l'éducation informelle. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'efforts plus vastes déployés par l'Institut en vue de renforcer les capacités des jeunes à conduire une transformation

²⁰ Voir www framerspace.com/course/media-literacy?cid=64abaf08b7cd65b91e426c11.

²¹ Voir www framerspace.com/course/ywp?cid=5eaff2c239109c2c12ef8bd3.

sociale positive vers la paix et la durabilité grâce à l'apprentissage social et émotionnel. À ce jour, l'Institut a formé plus de 30 000 jeunes²² ;

h) Au Myanmar, en collaboration avec 10 centres sociaux, l'UNESCO a permis à plus de 300 jeunes de recenser les problèmes de durabilité au sein de leurs collectivités, ce qui a conduit à la mise en œuvre de 32 projets locaux de développement durable (tels que la gestion des déchets et l'artisanat). Ces projets, qui ont été menés à bien conjointement avec les parties prenantes locales, ont bénéficié à plus de 5 000 personnes ;

i) Reproduisant une approche globale à l'échelle du système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNESCO, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les bureaux des coordinatrices résidentes en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord et en Serbie ont mis en œuvre la première phase du projet concernant les jeunes pour l'inclusion, l'égalité et la confiance. Cette initiative régionale vise à lutter contre les discours de haine et à promouvoir la diversité et les récits positifs dans les sociétés multiculturelles afin de soutenir les jeunes en tant qu'acteurs de la discrimination positive au sein des collectivités et des sociétés, et entre elles.

D. Ressources et sensibilisation

20. Outre le renforcement des systèmes éducatifs et l'autonomisation des enseignants, des éducateurs, des jeunes et d'autres acteurs, il est plus important que jamais de garantir la disponibilité d'informations et de documents d'orientation technique de qualité, en particulier en cette période marquée par la désinformation, la surdose d'information et la lassitude à l'égard de l'information. En outre, au moment où l'on observe à travers le monde une méfiance à l'égard des institutions et des dispositifs multilatéraux, ou le recul des valeurs démocratiques, il convient de redoubler d'efforts en matière de sensibilisation.

21. En conséquence, le système des Nations Unies a élaboré des ressources et organisé des manifestations mondiales pour plaider en faveur de la transformation démocratique par l'éducation :

a) La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation a continué à mettre son mandat au service de l'éducation et de la démocratie. Par exemple, dans son dernier rapport en date au Conseil des droits de l'homme sur la liberté académique (A/HRC/56/58), elle a estimé que seules les restrictions à l'exercice de la liberté exclusivement destinées à favoriser le bien-être général dans une société démocratique pouvaient être imposées. Elle a également fait publier un communiqué de presse exprimant la nécessité de faciliter les manifestations pacifiques et les mouvements de défense des droits dans le cadre des processus démocratiques. Elle considère que la liberté académique est une pierre angulaire de la démocratie²³. Dans son rapport de 2023 au Conseil intitulé « Garantir le droit à l'éducation : progrès et difficultés majeures » (A/HRC/53/27), elle a souligné que le fait de rendre l'éducation publique était un élément crucial pour que l'éducation soit comptable devant les processus démocratiques ;

²² Rapport du Conseil d'administration de l'Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable de l'UNESCO sur les activités de l'Institut (2022-2023), 31 octobre 2023. Disponible à l'adresse suivante : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387363_fre.

²³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « USA: free speech on campus needs to be protected, not attacked, say experts », 25 juillet 2024.

b) En partenariat avec l'UNESCO et le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le Haut-Commissariat a élaboré le plan d'action pour la quatrième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme²⁴ afin de continuer à soutenir, comme convenu au niveau international, l'élaboration d'une stratégie globale d'enseignement des droits humains pour les jeunes au niveau national, qui sera adaptée aux contextes nationaux. Le plan d'action définit les objectifs, les composantes, les mesures et les étapes pratiques de la mise en œuvre, l'accent étant mis sur les jeunes en tant qu'acteurs clés de l'ensemble du processus ;

c) Le Haut-Commissariat et Equitas centre international d'éducation aux droits humains ont élaboré une publication intitulée « *Rapprocher nos diversités : Un recueil de bonnes pratiques en éducation aux droits humains* », qui comprend des bonnes pratiques, des enseignements à retenir et des exemples de projets visant à mettre en œuvre l'enseignement des droits humains dans plusieurs domaines thématiques, tels que la quête de solutions aux problèmes mondiaux, la promotion de l'égalité des genres, la construction de communautés équitables et inclusives, le soutien à la réconciliation avec les peuples autochtones, la réalisation d'évaluations et la participation des décideurs ;

d) L'UNESCO a mis au point un cours en ligne ouvert à toutes et à tous sur l'éducation aux médias et à l'information à l'intention des jeunes d'Europe du Sud-Est et de la Türkiye²⁵ dans le cadre d'un projet de l'UNESCO et de l'Union européenne²⁶. Élaborés grâce à l'adaptation locale du programme mondial de l'UNESCO sur l'éducation aux médias et à l'information, ces cours en ligne mettent à disposition des contenus sur les compétences liées à l'éducation aux médias et à l'information, à la vérification de l'information et au dialogue. Ils comprennent huit modules adaptés d'un programme d'éducation aux médias et à l'information pour les enseignants, qui sont remaniés par d'autres professionnels des médias pour les journalistes intéressés ou d'autres étudiants et organisations de la jeunesse dans la région ;

e) La FNUAP a élaboré une publication intitulée « *Youth Peer Peacebuilding Manual: A Pedagogical Activity Manual for Youth Trainers* » (éd. abrégée)²⁷, destinée aux éducateurs et formateurs de jeunes, ainsi qu'à toute personne souhaitant former des jeunes sur des questions liées au dialogue interculturel, au discours de haine, à la violence, aux conflits et à la paix, aux techniques de facilitation de la transformation des conflits et aux campagnes de plaidoyer ;

f) Le Haut-Commissariat a également soutenu le Forum mondial sur l'enseignement des droits humains organisé à Samarkand (Ouzbékistan) par le Centre national ouzbek des droits de l'homme. L'objectif était d'examiner les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme et du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que de présenter les meilleures pratiques, d'échanger des points de vue et d'adopter des recommandations pour promouvoir l'enseignement des droits humains en Asie centrale ;

g) Le Haut-Commissariat, Amnesty International et Soka Gakkai International ont également mis au point un dossier pédagogique multimédia intitulé

²⁴ Voir www.ohchr.org/fr/publications/training-and-education-publications/plan-action-fourth-phase-world-programme-human.

²⁵ Voir www.unesco.org/en/articles/unesco-launches-mil-massive-open-online-courses-local-languages-south-east-europe-and-turkey?hub=66489Youth.

²⁶ Voir www.unesco.org/fr/articles/instaurer-la-confiance-dans-les-medias-en-europe-du-sud-est-et-en-turquie-phase-2.

²⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://ba.unfpa.org/en/publications/abridged-youth-peer-peacebuilding-manual>.

« Transformer la vie : le pouvoir de l'éducation aux droits humains » à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce dossier présente des cas concrets d'enseignement des droits humains pour, avec et par les jeunes, ainsi qu'un documentaire sur le travail exemplaire de sept jeunes éducateurs aux droits humains originaires d'Afrique du Sud, du Japon, du Kirghizistan, du Maroc, du Mexique, du Samoa et de Serbie ;

h) L'UNESCO a élaboré des documents directifs à l'intention des décideurs sur l'enseignement des droits humains²⁸, notamment la lutte contre les discours de haine par l'éducation, la lutte contre l'antisémitisme par l'éducation²⁹ et le démasquage du racisme³⁰, ainsi qu'à l'intention des enseignants et des éducateurs sur la citoyenneté mondiale à l'ère numérique³¹.

IV. Difficultés à résoudre

22. Le contexte géopolitique actuel est le principal obstacle à l'enseignement de la démocratie. On assiste à travers le monde à une résurgence des conflits armés, parallèlement à une montée inquiétante des discours de haine et d'autres formes d'extrémisme, de discrimination et de violence. Ces atteintes à la paix, aux droits humains et aux libertés fondamentales fragilisent le tissu social et démocratique de la plupart des sociétés.

23. L'enseignement de la démocratie est également entravé par le manque général de ressources allouées à l'éducation. De nombreux pays, en particulier les pays à faible revenu, n'atteignent pas le seuil nécessaire pour garantir l'accès universel à une éducation équitable et de qualité pour tous. En outre, l'enseignement des droits humains, du développement durable, de la démocratie et de la paix est toujours considéré comme un besoin non essentiel et différé car les ressources limitées sont allouées à des priorités concurrentes urgentes. Il reste fort à faire, même si les États Membres ont mis en œuvre des stratégies novatrices d'atténuation (par exemple en Afrique australe, le financement est mis en commun et les solutions de financement existantes sont exploitées afin d'intégrer les droits humains et la démocratie dans les programmes d'études et d'autres aspects de l'éducation).

24. Les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation se font encore ressentir dans de nombreuses parties du monde, en particulier dans les régions à faible revenu où la reprise est lente. Dans de tels contextes, l'enseignement de la démocratie est entravée par les contraintes quotidiennes qui pèsent sur la mise en place de systèmes éducatifs résilients qui répondent aux besoins de tous, en particulier en temps de crise.

25. Dans de nombreux pays et régions, la mise en œuvre effective de l'enseignement de la démocratie est compromise par le manque d'infrastructures éducatives de base, qui touche à la fois l'éducation formelle, non formelle et informelle et tous les niveaux. Cette difficulté est encore plus présente dans les situations d'urgence.

26. L'enseignement de la démocratie nécessite une capacité technique, qui est également insuffisante dans de nombreux pays, en particulier dans les pays à faible revenu. Par exemple, il nécessite le renforcement des capacités de tous les acteurs, notamment des enseignants, à intégrer des approches transformatives et participatives dans tous les aspects de l'enseignement et de l'apprentissage, de sorte que les

²⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388382>.

²⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366592>.

³⁰ Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388802>.

³¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388812>.

principes et les pratiques démocratiques soient reproduits dans tous les aspects de l'éducation.

27. L'avènement des technologies numériques, notamment l'IA, pose également des problèmes importants dans tous les aspects de la vie, et plus particulièrement en ce qui concerne l'éducation et la démocratie. La désinformation et d'autres effets négatifs de la révolution numérique actuelle ont contribué à accroître la méfiance à l'égard des institutions, de la diversité et de la vie démocratique.

28. Enfin, il y a un manque de données de qualité pour déterminer les effets et le changement résultant des initiatives prises en matière d'enseignement de la démocratie.

V. Recommandations

29. **Compte tenu des informations qui figurent dans le présent rapport, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :**

a) **Allouer des ressources suffisantes pour garantir que tous les apprenants exercent leur droit humain à une éducation équitable, tout au long de la vie et de qualité, qui leur permette de s'épanouir et de contribuer à une transformation positive de la société en faveur de la paix, de la justice, de l'égalité, de la démocratie et de la durabilité ;**

b) **Veiller à ce que les infrastructures de base soient en place, en particulier dans les situations d'urgence, et à tous les niveaux (du système à la salle de classe), afin que les apprenants puissent mettre en pratique et reproduire les principes et les usages démocratiques ;**

c) **Renforcer les capacités de tous les acteurs, en particulier des enseignants, à adopter des pédagogies nouvelles et transformatrices et d'autres approches telles que l'éducation au développement durable, à la citoyenneté mondiale ainsi qu'à la paix et aux droits humains, afin de mettre en place des activités globales et immersives nécessaires pour renforcer chez leurs apprenants les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à une coexistence juste, pacifique, démocratique et durable ;**

d) **Mettre en place des mesures et des dispositifs visant à exploiter de manière éthique et responsable les atouts des technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, afin de faire progresser l'enseignement de la démocratie. Par exemple, dans de nombreux contextes, les pédagogies basées sur des jeux permettent d'immerger les apprenants dans des scénarios qui reproduisent les aspects quotidiens de leur vie, notamment des questions telles que les droits humains, les libertés fondamentales et les obstacles à leur réalisation ;**

e) **Concevoir et mettre en œuvre des politiques qui traitent l'enseignement des droits humains et de la paix, de la démocratie et de l'état de droit ainsi que de la citoyenneté mondiale et du développement durable comme des éléments indispensables de l'éducation ;**

f) **Soutenir les efforts de recherche longitudinale afin d'établir des bases de référence et des indicateurs solides et de veiller à ce que l'ensemble des programmes éducatifs relatifs à la cible 4.7 en général, et à l'enseignement de la démocratie en particulier, soient fondés sur des recherches empiriques et des données probantes ;**

g) Veiller à ce que les efforts soient coordonnés et à ce que toutes les parties prenantes concernées, en particulier les jeunes, soient activement mobilisés.
